

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 DECEMBRE 2009

Nos réf : JD/MCR

**Présents** : RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, DEMANGEON Michel, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal, GUERITEY Nadine.

**Excusés** : GROSJEAN Laurence a donné procuration à PARRAIN Carole,  
GRILLOT Fabienne a donné procuration à MERAUX Jocelyne,  
GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUD Mourad,  
ZEFEL Frédéric a donné procuration à RADREAU Claire,  
MIELLE Claudine a donné procuration à GUERITEY Nadine,  
TRAVERSIER Agnès a donné procuration à DEMANGEON Michel.

**Madame Claire RADREAU, Maire** :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Monsieur Pierre CLAUDON** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 02 octobre 2009 n'appelle aucune observation : les membres signent le registre.

**Madame Claire RADREAU, Maire**, répond aux deux courriers des élus de l'opposition :

- **Premier courrier** : 12 octobre 2009

« Lors du conseil municipal du 02/10/09, vous avez refusé d'accéder à notre demande de modifier certaines participations de nos élus aux différentes commissions sous prétexte que les changements, lors de la démission d'un conseiller, ne pouvaient se faire que par glissement.

Nous sommes surpris que le principe énoncé ne s'applique qu'aux élus d'opposition. Nous vous rappelons que lors du conseil municipal du 27/03/09, plusieurs membres de votre liste ont pris la place du conseiller démissionnaire et que le nouvel arrivant a été inclus dans une autre commission.

Deux poids, deux mesures : c'est sans doute la politique d'équité appliquée par la majorité municipale.

Par conséquent, nous vous demandons d'appliquer le même traitement à tous les conseillers et d'appliquer le règlement intérieur. »

**Réponse** :

« Ce courrier ne comporte aucun nom et est signé illisible.

*Il n'y a pas deux poids, ni deux mesures, il ne s'agissait plus de déplacer une mais six voire sept personnes. Mais nous pouvons procéder à un vote. Ce que je n'ai pas eu le temps de vous proposer, vos conseillers présents au nombre de trois s'étaient levés avant même que j'aie fini de parler.*

*Je vous ferai remarquer que les conseillers d'opposition ne participent pas pour la plupart aux réunions de commissions (donc pourquoi changer ?). De même qu'au conseil municipal, vous vous économisez en ne venant qu'à trois. Heureusement que vous avez deux bras !*

*Pour le point du règlement intérieur :*

*Article 8 : il est dit « Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront ».*

- **Deuxième courrier** : 20 octobre 2009

« Dans le compte-rendu de la commission « Finances-Personnel » du 26/08/09, le point financier dégage une trésorerie de 1 053 551,90 €. Pourriez-vous nous détailler la part relative au fonctionnement et celle relative à l'investissement.

D'autre part, dans le compte-rendu de la municipalité du 22/07/09, vous parlez d'un courrier reçu du Sous-Préfet concernant l'épandage des boues. Nous souhaiterions une copie de ce courrier.

Ces deux comptes-rendus étaient à l'ordre du jour du conseil municipal du 02/10/09 ».

**Réponse** :

« J'ai bien reçu un courrier de Monsieur le Sous-Préfet et il est sur les tables.

*Je vous explique ce qu'est un point financier (mais je pensais franchement que vos compétences respectives nous auraient évité cela).*

*En date du 26/08/09, il y avait sur le compte mairie de Bavans 1 053 551,90 €, et cela ne tient pas compte de la part relative à l'investissement et de celle relative au fonctionnement.*

*Je peux vous rassurer car je vous sens inquiets quant aux finances. Nous honorons toutes nos factures ».*

**Pascal PAGNOT** : « Vous n'êtes pas objective, nous sommes six, nous participons aux réunions des commissions, pour des raisons professionnelles, nous ne pouvons pas y assister à toutes. Ma question est : acceptez-vous de modifier nos représentations dans les différentes commissions à savoir :

Finances : Agnès TRAVERSIER

Urbanisme : Pascal PAGNOT

Social : Pascal PAGNOT

Scolaire : Michel DEMANGEON

Communication : Nadine GUERITEY

Culture Animation : Claudine MIELLE

Ateliers Forêt : Marcel MOUHOT

Vie des Sociétés : Michel DEMANGEON

Groupe de Régulation Sociale : Michel DEMANGEON

Vous ne voulez pas changer donc vous réitérez votre refus sans motif.

Nous sollicitons un vote »

**Dalila FONTAINE** : « Lors de la mise en place du Conseil, vous avez eu le choix des commissions, on vous voit très peu aux réunions de commissions, beaucoup de personnes ne participent pas »

**Michel DEMANGEON** : « Il ne faut pas tout mélanger, absent deux fois, et dans sa globalité, les élus d'opposition sont présents »

**Laurent JACQUOT** : « Sollicite des explications quant au changement demandé »

**Pascal PAGNOT** : « Le problème posé est que Nadine GUERITEY a remplacé Annie MARC (Commission Urbanisme), Nadine se sent moins à l'aise dans ce secteur, d'autres modifications dues aux engagements professionnels des uns et des autres, il n'y a pas lieu de polémique »

**Claire RADREAU** passe au vote : **6 voix POUR, 21 voix CONTRE la modification des Commissions.**

**Pascal PAGNOT** : « Vous vous êtes positionnés, donc affaire entendue ».

Avant l'ordre du jour,

**Madame Claire RADREAU, Maire**, présente aux membres **AMGHAR Aziz**, employé à compter du 01 décembre 2009 à la Ville :

- Ses fonctions : Adulte relais intervenant sur le quartier sensible de Champerriet. Poste financé par l'Etat en totalité.
- Ses missions : médiation, information, renforcement de la vie associative de proximité.
- A suivi deux jours de stage de formation.
- Ses conditions de recrutement : être âgé de 30 ans, résider en zone urbaine sensible, être sans emploi : Aziz remplit ses conditions.
- Contrat pour 3 ans renouvelable 3 fois.
- Rattaché au Service « Politique Ville », Jocelyne MERAUX Adjointe référente.

## Ordre du jour :

### *I – Evaluation des charges transférées liées à la valorisation touristique du site archéologique de Mandeuve et à la réalisation de la Maison des Syndicats*

**- rapporteur Claire RADREAU** ➤

La CAPM exerce, depuis le 24 mai 2004, dans le cadre de ses attributions, la compétence valorisation touristique des sites du Mont-Bart et de Mandeuve, et depuis le 09 juillet 2001, elle a étendu ses compétences à la réalisation d'une « Maison des Syndicats » et se substitue ainsi à ses communes membres pour le financement de ces services.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'augmentation des charges transférées à savoir :

- 28 000 € pour le Commune de Mandeuve
- 2 600 € pour la Commune d'Audincourt
- 7 440 € pour la Commune de Montbéliard
- 400 € pour la Commune de Valentigney
- 40 000 € pour la Commune de Bavans (le Conseil s'est déjà prononcé le 02/10/2009)

**Le Conseil Municipal par : 6 ABSTENTIONS, 0 voix CONTRE, 21 voix POUR vote l'évaluation des charges transférées.**

### *II – Message des Jeunes Agriculteurs du département (Association des Maires du Doubs)*

**- rapporteur Claire RADREAU** ➤

« Les agriculteurs s'expriment, les productions sont dans l'ensemble en difficulté, dans une société qui elle aussi n'est pas épargnée.

Le Doubs, département qui par nature se consacre à la production laitière est frappé lui aussi par la crise du lait.

De par son histoire et l'organisation collective de la profession agricole une partie de nos producteurs laitiers est pour l'instant préservée, en conservant le savoir-faire fromager et en développant les produits sous signes de qualité, ces agriculteurs bénéficient de la valeur ajoutée réalisée sur ces produits (Comté, Morbier, Mont d'Or...).

Ce n'est pas le cas pour tous les producteurs malheureusement, trois à quatre cents d'entre eux dans le département voient leur production transformée en lait standard, avec une fixation du prix au niveau national, qui oublie quelquefois la nature de la transformation de nos principales entreprises fromagères régionales.

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de ces producteurs de lait standard, ainsi que la grande fragilité économique de leurs exploitations.

Depuis des années maintenant, nous réclavons une gestion accrue de la production, une régulation forte des marchés laitiers, et l'Europe, quant à elle, s'obstine à fournir l'effet inverse, qui plonge aujourd'hui toute la filière laitière dans une crise sans précédent.

Nous souhaitons également vous sensibiliser sur la fin des quotas laitiers annoncée en 2015, en effet ce dispositif va disparaître, les quotas avaient pour objectif principal de maîtriser la production, mais ils ont surtout la particularité de fixer le lait (donc l'activité) à un territoire, en liant ce lait au foncier. Avec la disparition de ce mécanisme, on favorise le déplacement de l'activité agricole, ces mouvements auront une incidence forte sur l'occupation du territoire et bien entendu l'économie locale.

Nous devons, avec les pouvoirs publics et l'ensemble des collectivités, construire des outils et des règles pour pallier à cette désorganisation ».

**Le Conseil Municipal par : 1 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, 26 voix POUR soutient cette action.**

### **III – Association pour les Petites Villes de France : projet de vœu :**

**- rapporteur Claire RADREAU** ➤

« Vu l'article L.2121-29 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de motion élaborée par l'Association des petites villes de France,

Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées ;

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée, et alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garants des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

Le Conseil Municipal :

- AFFIRME son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;

- FORMULE le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;

- EXPRIME son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;

- SOUHAITE que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires ;

- APPELLE le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie ».

**Le Conseil Municipal de Bavans, par 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, 27 voix POUR adopte le projet de vœu à l'initiative de l'APVF.**

### **IV – Rapports des Commissions :**

**→ COMMISSION « GROUPE DE REGULATION SOCIALE » séances des 19 octobre et 23 novembre 2009**

**- rapporteur Jocelyne MERAUX** ➤

Les comptes-rendus des 19 octobre et 23 novembre 2009 sont remis aux membres pour information.

**→ COMMISSION « URBANISME – ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE » séances des 16 octobre et 16 novembre 2009**

**- rapporteur Pierre KNEPPERT** ➤

**Opération 2009 de mise en valeur des façades** avec analyse des dossiers présentés, visite sur le terrain pour les opérations terminées, définition du nombre de façades prises en compte pour définir le montant des subventions.

- **Rappel** : le Conseil Municipal en date du 28 mai 2009 a retenu les propositions présentées par la Commission :

- la mise en valeur des façades repose essentiellement sur le volontariat des propriétaires privés et la subvention de la Commune a pour but d'aider à la valorisation du paysage urbain,

- le montant de la subvention est fixé à 15% du montant HT avec un plafond de 2000 €,

- seules les façades vues de l'espace public sont aidées par la Commune,

- respect des critères suivant :

. respect des préconisations du Conseil couleur,

. travaux concernant l'intégralité des façades,

. travaux réalisés par des artisans ou entreprises inscrites au registre des métiers du commerce,

. garantie décennale obligatoire.

Les secteurs concernés sont : la RD 663, Emaillerie, route d'accès au Mont-Bart, rues du Puits, des Lilas, Bellevue.

- **Analyse première demande** : Mr SYBEAUX Robert, 10 rue du Mont-Bart.

Les quatre façades ont été repeintes dans leur intégralité après respect des précautions du Conseil couleur.

Les travaux ont été réalisés par un artisan peintre façadier.

La Commission retient la prise en compte de deux façades en pignon et une façade de côté.

Le montant de la facture présentée est de 6 695,00 € HT. Le montant retenu pour le calcul de la subvention est de : 5 021,25 €. La subvention accordée est donc : 5 021,25 x 0,15 = 753,19 €

- **Analyse deuxième demande** : Mr LEMONTEY Jean, 03 rue du Mont-Bart.

Les quatre façades ont été repeintes dans leur intégralité après respect des précautions du Conseil couleur.

Les travaux ont été réalisés par un artisan peintre façadier.

La Commission retient la prise en compte de deux façades principales et une façade de côté.

Le montant de la facture présentée est de 4 793,50 € HT. Le montant retenu pour le calcul de la subvention est de : 3 557,63 €. La subvention accordée est donc :  $3\,557,63 \times 0,15 = 533,64$  €

- Analyse troisième demande : Mr MONAMY Jean Jacques, 13 rue du Puits.

Les quatre façades ont été repeintes dans leur intégralité après respect des précautions du Conseil couleur.

Les travaux ont été réalisés par un artisan peintre façadier.

La Commission retient la prise en compte de la façade principale et une façade de côté.

Le montant de la facture présentée est de 7 683,00 € HT. Le montant retenu pour le calcul de la subvention est de : 3 841,50 €. La subvention accordée est donc :  $3\,841,50 \times 0,15 = 576,22$  €

- Autres demandes dont les travaux sont en cours ou en attente :

- Mme SOLO Madeleine, 52 rue des Cerisiers.

- Mme BALZANO Sophie, Grande Rue.

**Danièle PERRON** : « Qui a défini les secteurs ? »

**Pierre KNEPERT** : « Critères définis par la CAPM, ont été rajoutés les secteurs Emaillerie, Bellevue, Lilas ».

**Le Conseil Municipal par : 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, 27 voix POUR vote la mise en place de cette opération.**

### **Achat terrains Consorts FONDEMENT**

Le Conseil Municipal du 02/10/09 s'est prononcé pour l'acquisition de cinq parcelles parmi les propositions soumises à la Commune, un courrier a été adressé à Mme GERARD pour lui confirmer notre intention d'achat suivant les estimations de France Domaine. La réponse de Mme GERARD du 10/10/09 confirme son accord pour la vente de quatre parcelles :

B n° 66 Champ de Craye 13a20

B n° 185 Champ de Juillet 11a93

AN n° 143 Champs Chevautraie 18a43

AN n° 179 Champ de Demalie 17a99

### **Acquisition terrains Zone de loisirs**

- Les époux MARC demandent à la Commune que la soulte prévue dans le cadre des échanges de terrains lors de la libération du Conseil Municipal du 28/01/09 d'un montant de 10 168 € soit ramenée à 10 000 €. La Commission donne son accord pour cette modification, l'avis du Conseil est sollicité pour une nouvelle délibération.

**Le Conseil Municipal par : 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, 27 voix POUR vote la modification du montant de l'échange.**

- L'Agence Foncière et la Municipalité ont rencontré Mr CHOPARD le 16/11/09 pour finaliser les modalités d'échange de la parcelle AN 150 Champs Chevautraie appartenant à Mme FALLOT, d'une superficie de 18a60, qui sera achetée par la Commune, et la rétrocession d'environ 9a60. Une soulte sera versée à la Commune par Mr CHOPARD en compensation de la différence de surface.

La promesse de vente fera l'objet de conditions particulières concernant le nouveau chemin d'accès aux terrains de Mr CHOPARD, situé sur la parcelle communale n° 388.

### **Jardins familiaux**

- L'Assemblée Générale des exploitants s'est déroulée le 06/11/09 à la Maison pour Tous. Le jour et l'horaire choisis ont permis à 12 jardiniers de participer à cette assemblée générale.

- Le bilan de cette année est en demi teinte :

• Points positifs :

- La reconstruction des casiers,

- L'atelier de compostage, traitement des végétaux organisé par la CAPM le 19/09/09.

• Points négatifs :

- L'utilisation des points d'eau pour arroser les jardins privés. Sujet à travailler avec les intéressés. Chaque jardinier s'est vu attribuer un point d'eau afin d'équilibrer leur utilisation.

- Le compostage des végétaux sur chaque parcelle : atelier à mettre en place avec la MPT.

### **Information sur le Pass-Foncier**

- Les modalités et conditions d'intervention de la CAPM en accompagnement des dispositifs nationaux que sont le Pass-Foncier et le Prêt Social Location-Accession (PLSA) ont été fixées. Cette intervention communautaire vise trois objectifs :

• Favoriser l'accession aidée et sécurisée,

• Favoriser préférentiellement les constructions Haute Qualité Environnementale et officiellement certifiées comme telles,

• Soutenir l'économie locale en période de crise immobilière.

- A ce jour, 9 opérations représentant 122 logements ont déjà été agréées par la CAPM comme éligibles au système.

Concernant la Commune de Bavans, 2 opérations de l'opérateur Néolia ont été agréées sur la ZAC des Hauts de Bavans : 11 maisons individuelles ou accolées pour une subvention de 44 000 € et 5 terrains à bâtir sur 20 demandés, pour une subvention de 20 000 €.

### **Recensement longueur de voirie**

Information de la Commission sur le contenu de la circulaire préfectorale du 30/10/09 ayant pour objet le recensement de la voirie classée dans le domaine public communal.

Cette circulaire concerne principalement la prise en compte des chemins ruraux dans le chiffre recensé et précise, suite à une réponse ministérielle, que : bien qu'intégrés à la voirie communale, les chemins ruraux, qui font partie du domaine privé des communes, ne sont pas des voies communales. Si leur entretien ne constitue pas une dépense obligatoire pour les Communes, ils peuvent être incorporés par décision du Conseil Municipal dans le domaine public communal et devenir alors voies communales. Dans ces conditions, les Communes pourront bénéficier d'une aide au titre de la dotation globale de fonctionnement pour faire face à leur entretien.

La Commission émet un avis favorable pour que les chemins ruraux soient incorporés dans le domaine public communal. Un accord de principe est demandé au Conseil.

### **Accord de principe du Conseil Municipal pour la poursuite du dossier.**

#### **Divers**

- **Dossier NARDIN** : maison située au 23 rue des Campenottes, fissurée et lézardée depuis début août 2009. Dossier en cours de préparation pour transmission à la Préfecture dans le cadre de l'arrêté du 06 février 2006 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

- **Dossier inondation rue des Rossignols** : suite au refus de pose d'un caniveau grille dans toute la largeur de la chaussée au droit du n°31 par le Conseil Général, la CAPM propose l'abaissement du trottoir pour évacuer les eaux de pluies (fortes précipitations) dans la parcelle communale en contre bas de la chaussée.

- Il est demandé aux membres de la Commission de réfléchir à un nom de baptême pour le carrefour Hauts de Bavans / RD 391 / Bel Air.

**Pascal PAGNOT** : « Quelle suite réservée au dossier de la Zone de loisirs ? »

**Pierre KNEPERT** : « Si le projet repose sur l'intercommunalité, les subventions de la part de la CAPM seront plus intéressantes »

**Pascal PAGNOT** : « L'intercommunalité est une solution mais lors de la visite de Pierre MOSCOVICI, où les élus n'ont pas été invités, je me réfère aux articles de la presse : « CAPM : le lieu choisi convient-il ? et à quel moment ? » »

**Marcel MOUHOT** : « Les Sociétés sont en attente, la plate-forme était envisagée »

**Claire RADREAU** : « Les terrains sont en attente d'acquisition, ce qui retarde le dossier »

**Pascal PAGNOT** : « Pourquoi n'avons-nous pas été prévenus de la venue de Pierre MOSCOVICI ? »

**Claire RADREAU** : « Les Adjoints étaient présents »

**Dalila FONTAINE** : « Toute la population était conviée »

**Pierre KNEPERT** : « La Zone de Loisirs au même titre que la zone d'Activités Secondaires ou la piste cyclable sont des dossiers que nous suivons de très près au niveau de la CAPM où, je le rappelle, il y a 2 délégués et 1 suppléant, en tenant compte de l'aspect d'intercommunalité »

**Betty PETIT** : « La CAPM va nous aider »

**Christian BELZ** : « Rien ne nous empêche de créer une Zone de loisirs communale »

**Laurent JACQUOT** : « Pour les Sociétés, on fait ce que l'on peut »

**Christian BELZ** : « Pour les clubs Tennis et Ping-Pong, nous sommes conscients des difficultés mais dans l'ensemble, les associations sont satisfaites et se développent ».

**→ COMMISSION « PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE - JEUNESSE » séances des 24 septembre et 26 octobre 2009**

**- rapporteur Christine MORENO** ↻

#### **Rentrée scolaire**

- **Effectifs école maternelle** : 132 élèves (6 tout petits, 40 petits, 42 moyens, 44 grands)

- **Effectifs école élémentaire** : Champerriet : 110 élèves (27 CP, 23 CP-CE1, 28 CE1, 23 CE2 et 9 CLIS).

Bel Air : 95 élèves (21 CE2, 25 CM1, 23 CM1 CM2, 26 CM2).

Au total 205 élèves.

- **Nouvelles enseignantes** : Ecole élémentaire : Madame Nathalie TONIOLE en complément de décharge de Mme VEZIN et complément du 3/4 temps de Mme BEUCLER.

Ecole maternelle : Madame EMONIN (¾ temps), Madame GERARD (½ temps) ainsi que Madame BOUSSAID (¼ temps).

#### **Soutien scolaire**

- **En maternelle** : comme l'année précédente ½ heure le matin à compter du 28 septembre.

- **En primaire** : 1 heure le mardi soir ainsi qu'½ heure les jeudis et vendredis matin à compter du 15 septembre. Ces horaires seront confirmés lors du premier conseil d'école.

Il sera nécessaire de revoir l'arrêté municipal fixant les horaires d'école.

#### **Projet pédagogique : animation en temps scolaire**

- **Ecole Bel Air** : intervention de Récré A Son le 08 octobre dans les quatre classes se concluant par un spectacle en mars 2010.

- **Ecole Champerriet** : les enseignantes des classes CE1 CE2 ont fait parvenir un devis pour un projet « Atelier Théâtre » : nous attendons le projet des autres classes.

#### **Ecole Maternelle F. Dolto – Conseil d'Ecole du 23/10/2009**

- **Effectifs** : A ce jour 131 élèves.

- **Demande de travaux** :



- Cloisonnement de l'accès menant des classes de petites sections à la salle de périscolaire (en y aménageant des placards de rangement) : il n'est pas possible de cloisonner ce passage, d'une part pour des raisons de sécurité, et d'autre part les maternelles du périscolaire ont accès aux toilettes par ce couloir, il est prévu d'y installer un portillon afin d'éviter que des enfants naviguent d'un couloir à l'autre.

- Différentes portes poseraient des problèmes de sécurité selon les parents et les enseignants.

- Mauvaises odeurs persistantes dans les toilettes surtout les jours de pluie et malgré l'entretien régulier des siphons.

- Traçage d'un parcours « sécurité routière » dans la cour : en cours.

- Demande d'investissement : à étudier lors de la préparation du budget 2010.

- Changement de mobilier pour la BCD

- Fixations pour le mobilier et les agrès de la salle de motricité

- Remplacement des petits vélos et engins roulants trop usagés

- Parkings :

- Avec l'ouverture du Multi-Accueil côté rue de la Chapelle, les parents se plaignent du manque de parking : l'arrivée et le départ des enfants du Multi-Accueil sont étalés dans la journée, d'autre part les parents disposent aussi du parking devant la Chapelle, celui de la Place...

- A rappeler qu'il est interdit d'accéder à l'école en voiture par le chemin de l'Unité de Vie.

### Ecole Élémentaire

- Le Conseil d'Ecole a eu lieu le 10 novembre à 18h00 : Danièle PERRON et Jean-Pierre LOUYS y ont assisté.

- Prévision des effectifs pour la rentrée 2010 : 201 élèves sans les CLIS (196 élèves sont scolarisés actuellement + 10 CLIS).

- CEL ou animation en temps scolaire :

- Atelier Théâtre : pour deux classes de CE1-CE2 :

Intervenant : Monsieur JEANBOURQUIN (comédien, metteur en scène agréé DRAC/Inspection Académique) à raison de 10 séances de 2 heures et une journée consacrée au spectacle. Coût total : 936 € (déplacement, main d'œuvre, fourniture et montage matériel, décor...)

- Expression artistique : Spectacle « Au fil de l'eau » : classes de CP et CP-CE1 : assister à deux spectacles, l'un à la MALS « Comme une pluie dans tes yeux », le second à l'Arche « Grand Large », les exploiter pour concevoir, réaliser un spectacle et le présenter aux parents. Coût 960 € (spectacles, transports, fourniture petit matériel, SACEM).

- La Commission donne un avis favorable au financement de ces projets (rappel : une enveloppe de 4 600 € est prévue à cet effet au budget 2009).

- Projet « Ecole et Cinéma » : Madame VEZIN demande une aide financière pour la participation de l'ensemble des classes élémentaires au projet « Ecole et Cinéma » mis en place par l'Education Nationale. Chaque classe se rendra en cours d'année à trois séances de cinéma. Les films seront exploités en cours. Coût total : 3 105 €.

La Commission propose exceptionnellement une aide de 300 € dans le cadre du CEL ; il est clair que l'année prochaine, les enseignants devront faire un choix, nous ne financerons qu'un seul projet par classe et fixerons un plafond.

- Chauffage Ecole Champerriet :

Suite à la panne de la chaudière, la mise en place d'un chauffage d'appoint n'ayant pas suffi, l'école a dû fermer deux jours. La chaudière a été remplacée.

### Périscolaire / Restauration

- Effectif périscolaire :

Maternelle : le matin 20 inscrits

Maternelle : le soir 18 inscrits

Primaire Champerriet : 19 inscrits (uniquement le matin)

Primaire Bel Air : 5 inscrits (deux enfants ne viennent qu'une semaine sur deux)

4 animateurs sont présents le matin : 1 personne accompagne les enfants à Bel Air

2 personnes accompagnent les enfants à Champerriet

1 personne accompagne les petits de maternelle.

En ce qui concerne l'accompagnement des élèves de l'école Bel Air malgré le peu d'enfants présents certaines semaines (2 voir 1) les membres de la Commission souhaitent le maintien de cet accueil (l'offre de services devant être identique pour les familles).

- Effectif restauration :

Maternelle : 38 enfants inscrits

Bel Air 22 "

Champerriet : 40 "

→ Soit au total : 100 enfants inscrits

En moyenne 80 enfants sont présents chaque jour en restauration.

Les enfants de maternelle et ceux de Bel Air sont servis lors d'un premier service et sont encadrés par 5 personnes.

Les enfants de Champerriet lors d'un deuxième service et sont encadrés par 3 personnes.

Une personne prépare les plats en cuisine.

- Sur les 8 encadrants 3 possèdent le BAFA, 1 le prépare.

Le nombre d'encadrants étant trop juste, il faut au moins une personne ayant le BAFA pour renforcer l'équipe.

Il est nécessaire de recruter une personne possédant le BAFA ou l'équivalent pour seconder Valérie PILI dans la gestion du service et mener à bien le projet pédagogique.

- Embauche de Mlle Stéphanie BOURDENET en CDD pour effectuer, dans un premier temps, le remplacement d'une ATSEM malade quelques jours et ensuite celui d'un agent dans l'équipe périscolaire.

- Réunion de travail avec l'équipe périscolaire du 14 octobre dernier : les élèves de l'Ecole Bel Air inscrits en restauration sont désormais accueillis après le repas dans une salle du bâtiment Bel Air 2, ils sont encadrés par deux animateurs.

### **Multi-Accueil « Les Tourtereaux »**

Les travaux arrivent à leur terme. Les enfants sont dorénavant accueillis dans les nouveaux locaux côté école.

### **→ COMMISSION « SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – SECURITE » séance du 20 octobre 2009**

**- rapporteur Jocelyne MERAUX ↻**

### **Maison Pour Tous**

Rappel des points de la convention Ville/AGASC demandés en révision par Mme CHERE, Présidente AGASC, suite à leur réunion de bureau en septembre 2008 :

#### **1. Mise à disposition des moyens, Art 2.2 page 3 :**

Demande de préavis de 6 mois au lieu de 3 mois en cas de reprise des locaux par la Ville, dans un souci d'harmonisation et de délais identiques pour les conventions de prestations contractées entre l'AGASC et ses partenaires (Francas, ASS FAM).

→ La Commission accepte l'allongement du préavis. Un avenant sera fait.

#### **2. Concertation et partenariat décisionnel, Art. 2.3 page 4 : Plusieurs paragraphes contestés :**

- Paragraphe 3 : « les suites données à ces observations et avis seront portés à la connaissance du Conseil Municipal pour décider de la poursuite ou non de son soutien à l'association »

→ Cela reste exact puisque le soutien à l'association concerne bien un budget voté annuellement en Conseil Municipal.

- Paragraphe 4 : « la Ville disposera de 4 représentants maxi au sein du Conseil d'Administration de l'association, qui pourront demander que soient suspendues toutes décisions qu'ils estimeront contraires aux intérêts de la Ville, dans l'attente d'une décision de l'autorité de tutelle de l'association ou des instances de contrôle »

→ Il faut bien entendre que ce n'est pas la Mairie qui est autorité de tutelle.

- Paragraphe 5 : Rôle du chef de projet : « le chef de projet assurera la coordination des actions et des projets socio-culturels sur le Quartier Champérier et la ville »

→ le mot coordination est bien exact puisque le chef de projet est là pour soutenir le montage des projets en lien avec la MPT, auprès des organismes subventionneurs.

#### **3. Cession, Sous-Location, Article 3.7 page 6 :**

Il convenait de définir si l'association pouvait garder la gestion des salles pour notamment la mise à disposition des locaux auprès de partenaires divers puisqu'il est écrit « qu'il est interdit à l'association de se substituer à qui que ce soit dans la jouissance des lieux et matériels mis à disposition, sauf accord express du maire ».

→ Il s'agit bien d'un prêt de salle à titre gratuit et à condition d'en avertir la mairie avant.

#### **4. Sécurité, Propreté :**

Remise en cause par l'AGASC de la facturation des frais d'entretien de locaux que la Ville avait facturés en septembre 2009 pour un montant total de 6 053,27 €, pour la période d'octobre 2008 à juin 2009.

L'article précisait que « l'entretien courant des locaux et de leur accès incombe aux occupants ».

Jusqu'en 2007, c'est une salariée de l'association qui faisait le ménage, mais à son départ en retraite c'est une employée de la Commune qui a repris l'entretien et cela n'a jamais été revu au niveau de la convention.

Il conviendra donc de faire un avenant pour bien re-préciser qui fait l'entretien et où puisqu'il faut tenir compte aussi maintenant du centre de loisirs. L'AGASC devra établir un règlement intérieur.

En attendant, la Commission accepte l'annulation des factures.

En conclusion, et suite au départ de Mr STORTI, une rencontre avec Mme Nevin FONTAINE, nouvelle directrice, et Mme Ginette CHERE, présidente, a permis d'échanger et de clarifier ces différents points de la convention.

Il a été également rappelé à l'AGASC l'article 3.8 page 6 concernant « Les obligations financières, juridiques et administratives » et qui engagent la poursuite du versement de la subvention Ville. La Ville est donc dans l'attente des bilans qualitatifs et quantitatifs de chaque action pour 2009 (en 2008, aucun de ces bilans n'a été envoyé).

### **ADDSEA**

Compte-rendu de réunion de site du 12/10 avec les éducateurs de prévention ADDSEA et leur chef de service Mme PIRON.

Pour l'équipe, qui dit « ne pas rencontrer beaucoup de jeunes », tout est calme à BAVANS.

Questionnement de leur utilité pour nous qui rencontrons des soucis avec le quartier Champérier, notamment par le squat de la Salle Omnisports les week-ends. D'autant que l'intervention des éducateurs n'excède pas 20 h...

### **Recensement 2010**

Préparation des opérations de recensement en cours. La collecte débutera le 21/01/2010 et se terminera le 20/02/2010.

L'interlocuteur INSEE est Mr DESOBRY à BESANCON.

Le coordonnateur communal est Jocelyne MERAUX qui travaillera avec Pascal, Alexandra et Joëlle. Une formation est prévue en novembre 2009.

### **Mobilibre**

Présentation de l'association Mobilibre par Mr Jean-Louis BERTRAND, qui souhaite agir en partenariat avec les collectivités locales pour développer un service de co-voiturage à vocation sociale et solidaire dont le lancement a bénéficié du concours du Fonds Social Européen.

L'objectif étant un service de centrale unique et d'intérêt collectif de qualité, fiabilité, sécurité et confidentialité.

Cette association attend donc des Communes :

- un relais communication

- une subvention entre 50 et 150 € qui donnera droit aux usagers de devenir membres individuels utilisateurs du service places libres, moyennant une cotisation annuelle de 3€ par utilisateurs.

La Commission statuera sur ce service.

### → COMMISSION « COMMUNICATION » séance du 27 octobre 2009

- rapporteur Betty PETIT ↻

#### Divers

- La route des communes : contact de Mme CAMPBELL Edith. La Commission a tranché et a décidé d'insérer dans le livre de la route des communes, les articles de Camille BOBILLIER et de Julie GARRET comme bavanais remarquables.

- Concours photo CAPM : Vincent BECKER nous donne l'autorisation de publier les photos du concours à condition de demander l'autorisation aux propriétaires. Les bavanais ayant participé seront contactés.

- Il manque des photos sur le site internet. Anne-Marie AUDOUZE se charge de prendre des photos dans le village, notamment des sites particuliers nommés sur le site internet.

- Arts et Vin : adaptation de l'affiche et des invitations de l'année dernière. Envoi d'invitations aux peintres, aux exposants, aux communes de la CAPM, aux communes du CC3C, aux communes de Vallée du Rupt, aux membres du Conseil Municipal.

Information passée à la presse, site internet et panneau lumineux. Avons sollicité les associations du Mont-Bart et du Tennis pour le prêt des panneaux en bois.

- Un lien pour le téléthon sera mis sur le site internet de Bavans.

- Dossiers flotte photocopieurs : le comparatif technique et financier étant terminé, le choix s'est porté sur du matériel Kyocéra fournisseur SV Bureau, décision validée en Municipalité.

Les devis étaient pratiquement identiques en terme de tarif, par contre SV Bureau propose du matériel neuf dans les trois écoles, et celui proposé en mairie est supérieur techniquement.

Actuellement, le coût annuel (maintenance et entretien) est de 33 000 euros pour 5 photocopieurs, avec la nouvelle configuration le coût sera de 29 000 euros pour 6 photocopieurs. Economie annuelle réalisée : environ 4 000 euros.

Cette économie est à ajouter à celle de 3 800 euros annuelle suite à l'impression chez VALLAT du Bavans Info (étude menée en parallèle).

- Préparation du diaporama pour la réception des nouveaux habitants du 20 novembre à la Salle Polyvalente.

Le travail s'effectue sur la base de celui de l'année dernière avec des modifications.

Des photos sont à prendre notamment au niveau du personnel et des travaux au Multi-Accueil.

Les adjoints devront apporter des modifications sur celui de 2008.

#### Revue Municipale 2010

- Difficulté à trouver un imprimeur local qui puisse gérer la régie, la mise en page et l'impression. La volonté de la Commission est de faire travailler une entreprise locale. Un devis a été demandé à VALLAT pour l'impression, le reste sera confié à un concepteur du sud (COM'UNE). Celui-ci connaît bien la commune de Bavans (ancien commercial de CGEO, concepteur de la revue 2009).

Mr TAILLARD, le directeur, s'engage personnellement à prospecter auprès des commerçants pour la publicité.

- La première page sera consacrée à l'édito de Mme Le Maire.

- La deuxième page fera apparaître la composition du nouveau Conseil Municipal avec les conseillers de la majorité et les conseillers de l'opposition.

- Chaque adjoint aura une page pour parler des faits marquants de l'année 2009 avec une couleur différente par Commission.

- Monsieur RAMOS a prêté à la Commission son classeur d'anciennes cartes postales du village. Les membres ont fait leurs choix. Ces cartes postales vont être scannées et insérées au centre de la revue. Elles seront au nombre de 4. Elles seront détachables et utilisables.

- Les associations ont été avisées par courrier afin qu'elles envoient leurs faits marquants avant le 30 novembre.

- L'histoire de la campenotte sera publiée.

- Les encarts publicitaires seront insérés dans les pages des commerçants.

### → COMMISSION « CULTURE - ANIMATION » séances des 20 octobre et 24 novembre 2009

- rapporteur Carole PARRAIN ↻

#### Plan de fleurissement 2010

Proposé par Melle Lydie ROPIOT et Mr Jean-Philippe MERCIER.

Thème retenu : le jardin. Revenir à un style plus naturel avec des variétés comme les choux frisés, les plantes aromatiques mais aussi les plantes plus classiques comme le bégonia, le dahlia, le thym, et retrouver du volume sur les massifs en pleine terre.

Plan fleurissement adopté par la Commission.

Rappel : - prévoir des structures ayant un lien avec le thème : canards, grenouilles, cheval, oiseau...

- prévoir l'achat de gros pots pour compléter ceux existants pour le coin Rehdeko et les Pommiers.

- prévoir dès cet automne l'aménagement du carrefour Bel Air.

#### Commémoration du 11 novembre

Rappel : la cérémonie regroupe la Libération Nationale et celle de Bavans.

- 10h15 : dépôt de gerbe au Monument du Mont-Bart,

- 10h30 : dépôt de gerbe au Carré Militaire du cimetière,

- 11h : cérémonie au Monument puis pot de l'amitié à la Salle des Sociétés.



## **Bilan positif du Marché des Saveurs**

### **Bilan positif de l'exposition « Arts et Vins »**

Meilleure affluence que l'an passé.

### **Plan illuminations**

- Achats terminés pour les sapins : boules et rubans fabriqués par nos soins pour les sapins de la Place Centrale. Charrette en cours de réparation par les Fruitières.
- Date fixée pour le passage des illuminations : le 28 /12 à 17h en mairie.
- La Commission propose pour 2010 d'organiser un concours « Maison illuminée » et de modifier nos critères de récompenses. Inscription des bavonais au mois de novembre et passage du jury en décembre, concours lancé dans le Bavans Info d'octobre 2010.

### **Réception des nouveaux habitants**

A eu lieu le 20 novembre à 18h.

89 familles inscrites, 18 présentes : un courrier sondage sera fait avec la Communication pour connaître les raisons. Diaporama présenté par la Communication très apprécié, ambiance conviviale avec les présents.

### **Les feux d'artifice**

Contacts sont pris avec différentes sociétés pour établir des devis en gardant la même ligne de budget mais pour avoir un spectacle entre 15 et 20 minutes. Devis en cours.

### **Projet futur**

La Grange du Temple : reçu un courrier des « Rubans du Patrimoine » pour un fond de concours sur la réhabilitation du patrimoine. Prévoir une ligne de budget pour 2010 pour lancer une étude d'architecte, avis de départ possible avec Mr VATTEL Marc.

### **→ COMMISSION « TRAVAUX - ATELIERS - FORET - CIMETIERE » séance du 30 octobre 2009**

**- rapporteur Mourad MAKSOUD ↻**

### **Accessibilité**

- Présentation de Monsieur BARTHELEMY, membre bénévole du CCAS et invité dans notre Commission dans le cadre de l'accessibilité des personnes handicapées.
- Deux points ont été abordés :
  - faire un diagnostic sur l'accessibilité sur le territoire de notre commune par le biais d'un bureau d'étude,
  - la prise en compte des aménagements dans le cas de travaux neufs ou de réhabilitations.

### **Forêt**

- Prévoir un réajustement du prix de livraison de bois aux habitants de la commune, compte tenu du prix de revient de la prestation (coupe et façonnage : 25 €, débardage : 8 € et livraison : 7,40 €).  
Prix proposé : 40,50 € / stère à compter du 01 janvier 2010.

### **Le Conseil Municipal par : 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, 27 voix POUR vote le prix de 40,50 € / stère à compter du 01 janvier 2010.**

- Concernant la vente de coupes de bois de Grand-Charmont, 3 lots sur les 4 proposés ont trouvé acquéreurs. Les travaux de bûcheronnage ont débuté, certains lots sont même terminés, ce qui va permettre d'anticiper sur le marquage des lots d'affouage.
- Desserte forestière : l'emprise de la voie devra être dégagée sur sa totalité avant le commencement des travaux ; il a été proposé de vendre le gros bois en bordure de route et de confier le petit bois à Monsieur GOBBERVILLE contre ces travaux de dégagement.
- L'inventu de grumes en bordure de route (parcours vitae) a été acquis par un menuisier de Neufchatel-Urtière.
- Les travaux d'entretien de cette année sont reportés à la prochaine année.

### **Ateliers**

- Des contacts ont été pris avec des concessionnaires pour le remplacement de la camionnette IVECO.
- La Commission propose une journée portes-ouvertes aux Ateliers Municipaux ; une date est à définir.

### **Cimetière**

- Les travaux du Carré Militaire sont terminés à ce jour.

### **→ COMMISSION « VIE DES SOCIETES » séances des 19 octobre et 17 novembre 2009**

**- rapporteur Christian BELZ ↻**

### **Salles**

#### **Salle Omnisports**

- Afin de mettre fin aux intrusions sauvages dans la Salle Omnisports, le canon de serrure a été changé ; pour éviter la multiplication des clés une seule clé a été distribuée à chaque association. Malgré cela, les intrusions persistent par forçage des ouvertures, la Commission a proposé dans un premier temps de sécuriser les points d'accès en ajoutant des grilles de sécurité et dans un second temps de donner la responsabilité de l'ouverture et fermeture des portes à un gardien qui s'appuierait sur le planning d'occupation de la salle.

• Deux des responsables du groupe de jeunes utilisant la salle le vendredi soir sont venus en mairie afin de faire les démarches nécessaires à la création d'une association de Futsal, la Municipalité a décidé de les aider dans l'élaboration du dossier afin de régulariser leur situation et de mettre fin à l'utilisation illégale de la salle.

Mr SAVUL Atila sera le président de cette nouvelle association dont le titre sera « Futsal Loisir Bavans » et qui s'entraînera les vendredis de 22h à 24h.

Une surveillance sera réalisée afin de s'assurer que les membres de l'association respectent le règlement de la Salle Omnisports.

Ces dispositions ayant permis de mettre fin aux intrusions sauvages, il a été décidé de réinstaller les anciennes serrures dont le jeu de clés plus important permettait de mieux satisfaire les associations.

• Mr LEROY, membre du Comité d'Établissement de Faurecia nous a sollicité pour obtenir un créneau horaire pour la pratique du Foot en salle, la Commission a accepté cette demande à la condition que le CE fournisse une assurance et reverse une compensation sous forme de don au CCAS ou de Sponsoring.

- Gymnase Bel Air

La Commission propose la réfection de la façade nord du gymnase Bel Air dont le bardage est en très mauvais état.

### Tennis

Les travaux de rénovation des courts Bel Air sont terminés, l'inauguration a eu lieu le 19 septembre.

Il reste à installer le nouveau système de serrure à carte et une barrière de protection à l'entrée du parking.

Il est également demandé de couper le pin se trouvant dans la cour de l'école car celui-ci devient dangereux et les épines se répandant sur le court supérieur rendent le nettoyage difficile.

### Gym

La Commission de sécurité ayant fait une visite de contrôle de la salle de Gym, voici ses préconisations :

- **La fosse doit être immédiatement condamnée**, nous allons donc mettre des barrières métalliques attachées par des brides à la place de la rubalise et ensuite procéder à la réalisation d'un plancher.

- **Il n'est pas possible d'amarrer les haubans des barres asymétriques à l'intérieur de la fosse**, il faudra donc revoir l'implantation des barres hors de cette zone.

- **La zone des agrès est trop encombrée**, il a donc été demandé au club de nous soumettre un nouveau plan d'implantation avec une éventuelle suppression d'agrès.

### Tir

- Le Club de Tir réclame une tôle de récupération des balles pour son stand de tir 50m.

- Jeudi 08 octobre, le jeune Emilien KOVALENKO, 17 ans, a reçu en mairie la médaille du Mérite et de la Ville pour sa 1ère place aux Championnats de France de Tir à l'arme ancienne.

### Site Internet

- Le Club de Karaté nous informe de la création d'un nouveau site internet : <http://www.karate-bavans.fr/>

- Nous avons proposé aux clubs possédant un site internet d'y faire apparaître un lien avec le site communal.

- La rubrique « Vie associative » du site communal sera également modifiée afin d'améliorer l'accès aux sites des associations.

### Défibrillateurs

Le vendredi 23/10 à 17h, la CAPM a organisé une réunion d'information destinée à toutes les communes désirant acquérir des défibrillateurs ; C. BELZ et M. MANIAS y ont participé.

- Mr SABATINI de la société Franche-Comté Défibrillateurs a été reçu en Mairie le lundi 09/11 pour présenter son matériel aux élus, cette société retenue par la CAPM proposait un prix préférentiel lié au groupement d'achat des communes de l'agglo.

- Après cette présentation et une visite sur le terrain, il a été décidé d'acquérir 2 défibrillateurs dont un serait installé dans le local à l'entrée du terrain de Foot (Guichet), et le 2ème dans le Gymnase Bel Air.

Pour accéder au 1er, les clés du local seront réparties dans la Salle Polyvalente, la Salle Omnisports, la Salle des Sociétés, les vestiaires du Foot et la salle de Ping Pong, dans des boîtes en verre avec marteau.

Pour accéder au 2ème, les associations et écoles disposent déjà des clés du gymnase.

- Le prix d'achat de ces 2 défibrillateurs est de 3592 €, il comprend une formation d'une journée aux gestes qui sauvent et la société peut dispenser d'autres sessions.

**Marcel MANIAS : « La formation est accessible à tout public ».**

- Mr SABATINI nous a rappelé qu'un texte de loi allait rendre obligatoire les défibrillateurs dans les complexes sportifs.

### Associations extérieures

- Plusieurs associations ont été contactées afin de pouvoir libérer un week-end d'octobre en décalant des manifestations sur fin septembre.

- Le District de Football Belfort-Montbéliard nous sollicite pour l'utilisation de la Salle Omnisports dans le cadre des compétitions d'hiver de Futsal ; compte-tenu de l'occupation complète de la salle par nos associations, nous ne pouvons satisfaire à cette demande.

- N'ayant pas pu trouver de créneaux disponibles en octobre 2010 pour réserver la Salle Polyvalente à l'Association Ornithologique d'Exincourt en vue de réaliser une exposition d'oiseaux, un engagement a été pris avec l'association pour réserver un créneau en octobre 2011.

### Subventions

- L'association des Fruitières demande une subvention exceptionnelle pour sa participation active aux Journées du Patrimoine et du Marché des Saveurs et notamment pour compenser la location du pressoir des Vergers Vivants suite à la panne du pressoir communal.
- Une subvention exceptionnelle de 100 € (cent euros) est proposée.

**Le Conseil Municipal par : 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, 27 voix POUR accorde une subvention de 100 € à l'Association des Fruitières.**

- La Commission a modifié le questionnaire utilisé pour l'évaluation des subventions communales, il a été rajouté des indications concernant le contrat d'assurance, les adresses Email et internet, les locaux utilisés et le nombre d'adhérents de plus de 60 ans.
- Un document de convention sera mis à l'étude afin de formaliser le versement et la bonne utilisation des subventions.

**→ COMMISSION « FINANCES - PERSONNEL » séance du 04 novembre 2009**

**- rapporteur Claire RADREAU ↻**

**Finances**

**- Point financier**

Au 03 novembre 2009 : situation des recettes et dépenses en sections de fonctionnement et d'investissement en rappelant que certaines écritures comptables ne sont pas passées, telles que : résultats N-1, emprunt de 300 000 €, subventions d'investissement non encaissées.

**- Attribution logement**

L'appartement occupé par Monsieur CURTY Alain – rue des Ecoles est attribué à RICHARD Ludovic depuis le 01 novembre 2009 ; celui de Madame BRUN Laurence – Ecole Maternelle F. Dolto à Nadine FREZARD.

**Personnel**

**- Avancement de grade**

L'avancement de grade est une procédure qui permet aux fonctionnaires territoriaux d'évoluer dans leur carrière. Des conditions sont fixées dans chaque cadre d'emplois.

Pour 2010 : 1 Technicien supérieur chef.

**- Examens professionnels**

Plusieurs agents se sont présentés à divers examens et concours, l'agent BOUCLANS Danielle a réussi l'examen de Rédacteur ; certains, malheureusement ont échoué.

**- Promotion interne**

A la différence de l'avancement de grade, la promotion interne permet l'accès à un cadre d'emplois supérieur, dérogeant au principe de recrutement par concours.

Pour 2010 : Rédacteur et Agent de Maîtrise.

**- Notation**

Les entretiens individuels ont démarré.

**- Poste de secrétariat aux Ateliers Municipaux**

Ce poste est pourvu par un contrat aidé ; celui-ci se termine en janvier 2010 ; la création de poste à raison de 26 heures hebdomadaires est sollicitée.

Madame Agnès TRAVERSIER précise que les charges de fonctionnement augmentent mais n'est pas hostile à une création si les finances le permettent.

**- Prolongation de contrat**

Poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe au sein des ateliers ; le contrat à durée déterminée sera prorogé.

Contrat en restauration : n'a pas rempli les objectifs à savoir préparation au BAFA.

Mise à disposition d'un agent au sein du service restauration scolaire et péri scolaire (demande formulée auprès du Centre de Gestion), agent qui interviendra le 23 novembre 2009 pour 3 mois à raison de 24 heures hebdomadaires.

Poste d'Adulte Relais : prise en charge Etat.

**- Dossier MNT : contrat prévoyance**

Le taux initial 1.86 % - la décision a été prise, cependant, le responsable de la mutuelle a apporté d'autres éléments, l'ensemble du personnel n'est pas entièrement couvert en effet les nouveaux n'ont pas la même protection que les anciens. De ce fait, le taux de 1.96 % pour l'ensemble est appliqué – prise en charge patronale envisagée dans le cadre de l'action sociale (rappel 10 000 € inscrits au BP 2009) à hauteur de 25 % du taux soit 0.49 % ce qui porte la part salariale à 1.47 %. Le deuxième point est reporté, car la somme mise au budget correspond à l'utilisation de chèques-vacances, ceux-ci doivent être régis par une association de préférence (par la Collectivité cela entraîne des charges supplémentaires). Des renseignements complémentaires seront sollicités auprès de l'organisme ANCV.

**- Divers**

Emplois Handicapés : nécessité d'avoir le quota

Agents recenseurs : 8 personnes à recruter.

**VI – Décisions → Rapporteur Claire RADREAU ↻**

**Madame le Maire** fait part des décisions prises dans le cadre de la délibération du 30 mai 2008 concernant la délégation de signature :

\* **Rectification Décision 22** : Signature avenant au contrat de Prévoyance Collective – Maintien de salaire de la M.N.T.

\* **Décision 23** : Signature contrat diagnostic technique / restructuration et extension du Multi-Accueil – création restauration et espace d'accueil périscolaire, avec la société APAVE ALSACIENNE

- \* **Décision 25** : Emprunt de 300 000 € - Investissement 2009
- \* **Décision 26** : Signature bail de location 08 rue des Ecoles à Mr RICHARD Ludovic
- \* **Décision 27** : Signature bail de location 01 bis Grande Rue à Mme FREZARD Nadine
- \* **Décision 29** : Signature avenants n°1 et 2 Maîtrise d'œuvre / restructuration et extension du Multi-Accueil – création restauration et espace d'accueil périscolaire, avec les cabinets REGNIER / CETEC

## **VII – Divers → Rapporteur Claire RADREAU ↗**

### **→ Comptes-rendus de la Municipalité**

- Les comptes-rendus du 23 septembre 2009, des 07, 14, 21 et 28 octobre 2009, et des 04 et 18 novembre 2009 sont repris dans les divers rapports de Commissions.

**→ Remerciements du Carrefour des Communes** pour le versement de la subvention en faveur des Communes sinistrées de la tempête du 24 janvier 2009 – Communes du Sud-Ouest de la France.

### **→ Motion sur le projet de suppression de la taxe professionnelle**

« Le projet de loi de finances pour 2010, qui prévoit la suppression de la taxe professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, constitue pour les collectivités territoriales et leurs habitants une grave menace.

En effet, il ampute fortement les capacités de financement des collectivités qui représentent près de 75% de l'investissement public en France, ce qui implique par ailleurs la rupture du lien entre les communes et les entreprises rompant ainsi la dynamique entretenue entre les deux, et ce projet risque d'entraîner surtout une hausse inconcevable de la fiscalité locale des ménages pour compenser une partie de la perte des ressources.

De plus, les investissements consacrés aux équipements qui sont mis ensuite à disposition des administrés ne pourront se réaliser, ce qui représente une véritable catastrophe en terme de service public et d'intérêt général.

A ce titre, les habitants de la communauté d'agglomération sont concernés en premier chef, car ce projet de réforme touche effectivement davantage les agglomérations industrielles, où la taxe professionnelle constitue plus qu'ailleurs une ressource clé de financement. Avec un taux de chômage atteignant aujourd'hui 11,8 % dans le Pays de Montbéliard et qui pourrait avoisiner les 13 %, la suppression de la taxe professionnelle asphyxierait les collectivités territoriales et leurs administrés.

Par ailleurs, le texte de loi de la réforme institue toute une batterie de nouveaux impôts qui seront affectés aux collectivités suivant un mode de calcul d'une rare technicité et qui reste pour partie à préciser. La loi instituant la taxe professionnelle en 1975 faisait trois pages, celle-ci en fait 135 et comporte 1 257 alinéas ! De fait, le nouveau système est tout sauf simple.

Cette réforme aboutirait à faire des responsables locaux de simples exécutants du pouvoir central. En effet, les élus locaux ne pourraient décider de ces nouveaux impôts car les taux seront votés au parlement. C'est bien la disparition de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales qui est programmée ce qui est contraire à l'article 72 de la Constitution qui dispense expressément que : « les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources ».

En tant qu'élus locaux assumant toute la responsabilité de notre charge au service de nos concitoyens et souhaitant poursuivre notre mission dans cet esprit, nous nous opposons au projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé. Nous considérons que ce projet fait disparaître une ressource majeure des collectivités locales, va à l'encontre de l'autonomie fiscale, que les modalités de calcul sont contraires aux soucis de simplification et de spécialisation fiscale. Par ailleurs, les nouvelles recettes sont insuffisantes et par là même privent les collectivités de leurs moyens d'assurer les politiques publiques locales, enfin ce projet remet en cause un élément essentiel de l'exercice de la démocratie locale, la liberté pour la collectivité de voter le taux de l'impôt.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal se prononce contre le projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé par le gouvernement. »

**Pierre CLAUDON** : « Mise en cause du projet de la zone d'activités ? »

**Pierre KNEPERT** : « Réponse positive ».

**Le Conseil Municipal par : 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, 27 voix POUR se prononce contre le projet de suppression de la taxe professionnelle.**

Séance levée à 20h